

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-01/04-01/06

Date : 8 mai 2008

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit : M. le juge Adrian Fulford, juge président
Mme la juge Elizabeth Odio Benito
M. le juge René Blattmann

SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR

c. THOMAS LUBANGA DYILO

Public

**Enregistrement au dossier d'une pièce présentée lors de l'audience publique du 6
mai 2008**

Origine : Le Greffier

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo
M. Ekkehard Withopf

Le conseil de la Défense

Mme Catherine Mabile
M. Jean-Marie Biju-Duval

Les représentants légaux des victimes

M. Luc Walley
Me Carine Bapita Buyangandu

Les représentants légaux des demandeurs

Mme Paolina Massidda

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Mme Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Me Xavier-Jean Keita

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Section d'appui à la Défense

M. Esteban Peralta Losilla

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

M. Simo Vaatainen

La Section de la détention

M. Anders Backman

La Section de la participation des victimes et des réparations

Mme Fiona McKay

Autres

Fonds au profit des victimes

Le Greffier de la Cour pénale internationale (la « Cour »),

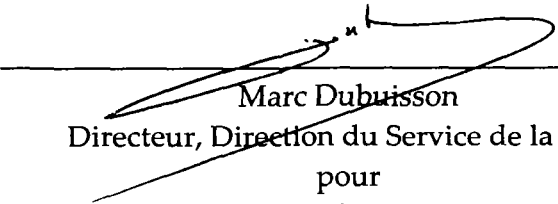
Vu la disposition 10 de la règle 121 du Règlement de procédure et de preuve qui prévoit que le Greffe constitue et tient à jour le dossier de la procédure devant la Chambre préliminaire,

Attendu que pendant l'audience publique du 6 mai 2008 (l'« Audience »), le Procureur a présenté une pièce qui jusqu'ici ne faisait pas partie du dossier de la procédure,

Attendu qu'il a procédé lors de l'Audience au versement au dossier de cette pièce,

ENREGISTRE au dossier ICC-01/04-01/06 la pièce ci-jointe présentée pendant l'Audience, sous la cote suivante :

ICC-01/04-01/06-HNE-25: "Relationship Agreement between the International Criminal Court and the United Nations"



Marc Dubuisson
Directeur, Direction du Service de la Cour
pour
le Greffier, Silvana Arbia

Fait le 8^{ème} jour de mai 2008

À La Haye, Pays-Bas